

pour information		pour Exécution	
ESTI	29 JUIN 2026		
Exéc.:			

L-2644775.1, Romande Energie SA, UN/C 858800

Ligne de transport d'énergie

Informations générales

Numéro de demande

L-2644775.1

Nom/Désignation de l'installation

Ligne souterraine 21 kV entre les stations Route de la Côte 8 et Bordes

Description du projet

Interruption de la liaison Village-Bordes, pour l'alimentation de la nouvelle station transformatrice Route de la Côte 8 (fouille environ 10 m)

Recherche globale/Numéro du projet

70127319 / 007804

Coord. X de

2'533'255

Coord. Y de

1'170'415

NPA

1372 Bavois VD

Coord. X à

2'533'396

Coord. Y à

1'170'134

NPA

1372 Bavois VD

Requérante

Romande Energie SA (181470)

Route d'Evian 39

1845 Noville

Personne de contact

Rafael HERMOSO

rafael.hermoso@innovenergies.ch

Exploitante

Romande Energie SA (2327)

Rue de Lausanne 53

1110 Morges

Personne de contact

Frédéric Lin

frederic.lin@romande-energie.ch

No Adresse facturation

Romande Energie SA (148955)

Factures fournisseurs

1110 Morges

Personne de contact

Secrétariat RDL

factures-fournisseurs@romande-energie.ch

Données pour

Nouvelle construction

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

Remplacement de projet

☒ Oui ☐ Non

5

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Informations sur les

provisoires

Provisoire / Durée d'exploitation jusqu'au

Mise en service prévue des installations provisoires le

Approvisionnement du chantier en électricité

☐ Oui ☐ Non

La ligne fournit l'énergie

pour une remontée mécanique

sous licence fédérale

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Parcs éoliens:

Le projet est-il une installation pour l'aménagement d'un parc éolien pour lequel le Guichet Unique Energie éolienne/OFEN a effectué la coordination des avis des autorités fédérales (art. 14, al. 4, LEne et art. 7, al. 1, OEne)?

☐ Oui ☒ Non

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par le Guichet Unique

Tension: Système

	Fréquence [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de terres / conducteurs
Système 1	50	24	21	1

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?

☐ Oui ☒ Non
Spécifications de longueur Lignes

Ligne aérienne: Longueur totale (m)

Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle (m)

Ligne aérienne: Longueur démontée (m)

Câble: Longueur totale (m)

368

Câble: Longueur modifiée/nouvelle (m)

10

Câble: Longueur démontée (m)

Conduites: Longueur totale (m)

Conduites: Longueur modifiée/nouvelle (m)

Conduites: Longueur démontée (m)

Autres données Lignes**Câble****Type de câble**

Câble à masse/à huile

☐ Oui ☒ Non

Autre, lequel?

☒ Oui ☐ Non

Autre, lequel?

Synthétique

Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune intervention dans le sol doit être indiqué sur les plans)

Sous terre

☐ Oui ☒ Non

Si enterré: recouvrement minimal (m)

Dans gaine pour câble, posé dans une conduite

☒ Oui ☐ Non

Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées

☐ Oui ☒ Non

Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal (m)

0.80

Dans un bâtiment

☐ Oui ☒ Non

Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites

☐ Oui ☒ Non

Dans un cours d'eau

☐ Oui ☒ Non

Autre, lequel?

Type de protection/matériau

Tuyau en matière synthétique

☒ Oui ☐ Non

Bloc de tuyau en béton	☐ Oui ☒ Non
Tyau en ciment/en béton	☐ Oui ☒ Non
Tyau en acier	☐ Oui ☒ Non
Plaque de protection	☐ Oui ☒ Non
Caniveau	☐ Oui ☒ Non
Tablar/Chemin de câble	☐ Oui ☒ Non
Autre, lequel?	

Section de câbles (mm²) 3x 1x 95/25
 Si autres, lesquelles?

Type de câble XKDT
 Si autres, lesquelles?

Matériau conducteur Cu	☐ Oui ☒ Non
Matériau conducteur Al	☒ Oui ☐ Non
Matériau conducteur Ad	☐ Oui ☒ Non
Autre matériau conducteur, lequel?	

Courant de défaut à la terre unipolaire maximum (A) 25
 Courant limite selon CEI 60287 (A) 195

Facteur de surcoût (FS)

Indication du facteur de surcoût
 La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe? ☐ Oui ☐ Non

Remarques

Remarques

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts) 3400

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Dans zone de protection des eaux S1	☐ Oui ☒ Non
Dans zone de protection des eaux S2	☐ Oui ☒ Non
Dans zone de protection des eaux S3	☐ Oui ☒ Non
Dans périmètre de protection des eaux	☐ Oui ☒ Non
Dans secteur de protection des eaux Au	☐ Oui ☒ Non
Si autre, laquelle?	

üB

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Eaux superficielles	☐ Oui ☒ Non
Cours d'eau souterrain/endigué	☐ Oui ☒ Non

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?	☐ Oui ☒ Non
Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?	☐ Oui ☐ Non

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée

☒ Oui ☐ Non

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine**Adresses électroniques:**

Recueil systématique fédéral,

Géoportail fédéral,

Géoportails cantonaux, Thèmes

environnementaux de l'Ossice

fédéral de l'environnement

OFEV (y.c. le droit de

l'environnement), Directive

OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.:

<https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)

* Sites marécageux

* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels

Réserve paysagère cantonale

Réserve paysagère communale

* Zone alluviale

* Prairie ou pâturage sec

* Haut-marais ou marais de transition

* Bas-marais

* Site de reproduction des batraciens / zones humides

* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs

* District franc fédéral

* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs

Réserve naturelle cantonale

Réserve naturelle communale

Biotopie à protéger selon art. 18 LPN

Surfaces d'assolement

Forêt

Respect de la distance forestière cantonale

Défrichement nécessaire

Exploitation préjudiciable:

Limitation hauteur des arbres nécessaire

Petite exploitation non forestière

Infrastructures concernées

Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE

Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☒ Oui ☐ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☒ Oui ☐ Non

Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☒ Oui ☐ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

Routes nationales

Routes cantonales

Routes communales

Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de

randonnées/Itinéraires à vélo

* Voies de communications historiques IVS

Installations de conduites

(Les installations qui

pourraient porter atteinte à

la sécurité d'une exploitation

d'installation de transport

par conduites existante au

sens de l'art. 1 de la loi sur

les installations de transport

par conduites (LITC, RS

746.1) nécessitent l'accord de

l'Office fédéral de l'énergie

(OFEN), l'octroi d'un numéro

d'autorisation de l'IFP
remplit la condition de cet
accord.)

Installations de tubes (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)

L'installation soumise avec cette demande porte-t-elle atteinte à une installation de transport par conduites au sens de l'art. 1 LITC ou de l'art. 3 OITC ?

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par l'IFP (Sur ce lien, vous devez préalablement indiquer le projet à l'IFP pour que celle-ci puisse créer un numéro d'identification.):

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)

☐ Oui ☒ Non

Domaine public

☒ Oui ☐ Non

Si autres, lesquelles?

Fouille sur le domaine public

Autorisation est disponible:

Oui

Servitudes

Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles

☒ Oui ☐ Non

Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?

☐ Oui ☐ Non

Autorisation écrite disponible

Autorité cantonale

Pas nécessaire

Autorité communale

Oui

Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)

Pas nécessaire

Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i

☐ Oui ☒ Non

(rapprochement, système de mise à la terre, etc.)

Si oui compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux" et indiquer lequel?

L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?

☐ Oui ☐ Non

Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?

☐ Oui ☒ Non

Critères spéciaux

Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu

oui à l'une des questions

suivantes: Compléter la

section "Informations

complémentaires: Critères

spéciaux

Selon le plan de zones communal, le projet se situe à bâtir

Hors zone

A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/ Annexe 1 OGéo)

☐ Oui ☒ Non

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

☐ Oui ☒ Non

Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération

☐ Oui ☒ Non

Informations complémentaires:

Critères spéciaux

Construction hors de la zone à

bâtir

La demande est accompagnée d'une justification d'implantation comprenant les sujets suivants:

☐ Oui ☐ Non

Notice d'impact environnementale selon module 2, ch. 1.3 de la directive OFEV Manuel EIE

☐ Oui ☐ Non

Rapprochement à une zone d'interdiction de bâtir: Si oui, la zone assectée par l'ensemble du projet (installations de chantier comprises)? Plan de situation coté ou justification que les distances de protection resp. d'interdiction de construire sont respectées si les distances horizontales suivantes ne sont pas respectées?

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à **20 m**, dans le cas d'immeubles de grande hauteur, par rapport au conducteur le plus éloigné (justification selon OLEI) ☐ Oui ☐ Non

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à **5 m** pour les bâtiments et installations, à partir de leur socle de fondation ou aux parties du support (justification selon OLEI), si distance inférieure, clarifier la zone d'influence de la mise à la terre structurelle avec le propriétaire du câble et joindre le résultat ☐ Oui ☐ Non

Distance au rail extérieur d'**installation ferroviaire**, inférieure à (cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i) **50 m** (preuve sur la base des zones réservées, alignements LCdF/ OCF et art. 98 ss OLEI) ☐ Oui ☐ Non

Distance à l'axe de la **route nationale** inférieure à **50 m** (justification sur la base des zones réservées, alignements selon LRN/ ORN et art. 114 ss OLEI) ☐ Oui ☐ Non

Distance au **bord de la chaussée cantonale** inférieure à **10 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la législation cantonale) ☐ Oui ☐ Non

Distance au **bord de la chaussée communale** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions) ☐ Oui ☐ Non

Distance à la **limite du bien-fonds** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions) ☐ Oui ☐ Non

Distance aux **canalisations à haute pression** inférieure à **30 m** (preuve sur la base de l'art. 123 ss. OLEI et art. 17 al. 2 OSITC) ☐ Oui ☐ Non

Distance aux **réservoirs (hors-sol ou enterré)** inférieure à **30 m** (justification selon art. 129 ss OLEI) ☐ Oui ☐ Non

Distance à la **lisière de la forêt** inférieure à **30 m** (justification du respect de la distance à la lisière de la forêt selon la législation forestière cantonale) ☐ Oui ☐ Non

Distance aux **eaux** (cours d'eau souterrain/de surface et eau stagnante) inférieure à **20 m** (justification du respect de l'espace réservée aux eaux selon art. 41a, 41b ou art. 62 OEaux) ☐ Oui ☐ Non

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Danger de crues ☐ Oui ☒ Non

Si oui: Degré de risque selon carte de dangers cantonale:

Autre zone de la carte de dangers concernée

Non

Si oui, laquelle?

Site pollué

Registre cantonal ☐ Oui ☒ Non

Registre militaire ou aéroport civil ☐ Oui ☒ Non

Registre chemins de fer

☐ Oui ☒ Non**Documents à transmettre**

Après avoir sélectionné
"Ajouter un document",
saisissez une désignation
unique pour chaque document
dans le champ Titre /
Désignation. La désignation
doit comporter 3 segments :
désignation du document - par
ex. situation
numéro de plan ou de document,
choisi par le requérant
date de la dernière
modification du document

Exemple de titre :

Situation_221133B_16.05.2023

Extrait de carte (p.ex. Ech.
1:25000)Plan de situation (p.ex. Ech.
1:5000)

Orthogonal_007804_17.03.2026	17.03.2026	SCH_Rte de la Côte 8.pdf
Ensemble_007804_17.03.2026	04.06.2026	PE_Rte de la Côte 8 - Bordes.pdf
Situation_007804_25.05.2026	04.06.2026	CAD_Rte de la Côte 8.pdf

**Annexes supplémentaire selon
directive ESTI N° 235****Conclusion**

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations
électriques à courant fort (OICF), de l'ordonnance sur les lignes
électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le
rayonnement non ionisant (ORNI) ?

☒ Oui ☐ Non

**Si vous déposez une demande en
tant que requérant pour un
tiers, vous devez déposer une
autorisation (procuration) de
l'exploitant avec la demande.**

L'autorisation est jointe à la demande

☐ Oui ☐ Non

**Si une dérogation est
nécessaire, une demande
justifiée doit être présentée.**

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?

☒ Oui ☐ Non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

☒ Oui ☐ Non

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Thierry Gyger
Responsable Groupe RDL
Réseaux de Distribution Locale

Romande Energie SA
Rue de Montagny 18
1400 Yverdon-les-Bains
Tel. direct : +41 24 447 25 72



Signé par thierry.gyger@romande-
energie.ch
le 24.06.2026 10:37
Raison: qualified platform signature
by PrivaSphere Secure Messaging

Administration centrale

Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI

Luppenstrasse 1

8320 Fehraltorf

Téléphone +41 58 595 18 18

info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI

Route de la Pâla 100

1630 Bulle

Téléphone +41 58 595 19 19

info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

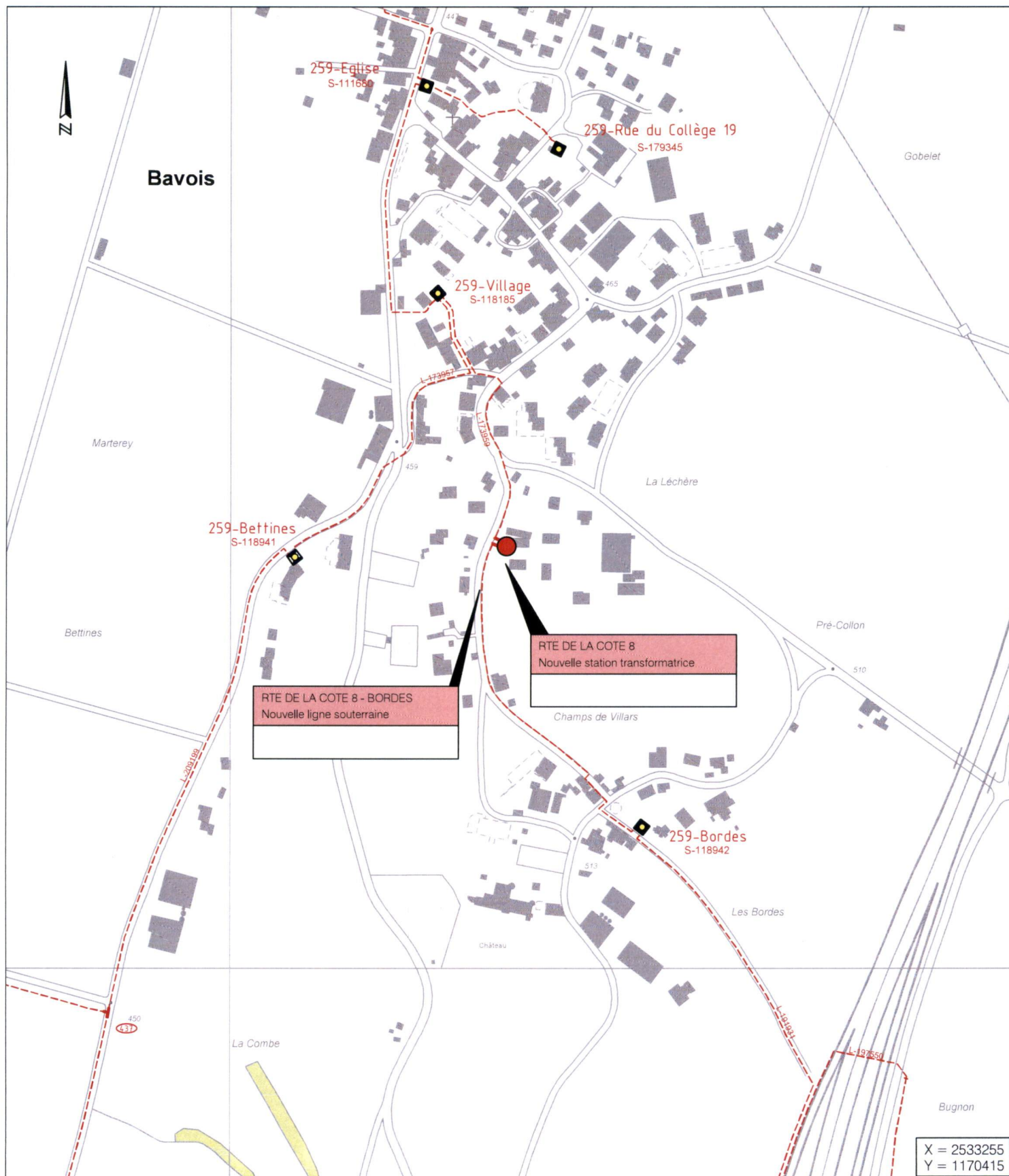
COMMUNE de BAVOIS

Rte de la Côte 8 - Bordes

Plan d'ensemble

Dessiné	17.03.2026	vdl
Modifié		
Modifié		
Echelle	1: 5000	
MAN 007804		

- | | | | | | |
|--|---------------------------------|--|----------------------------|--|-----------------------------|
| | Station électrique projetée | | Ligne souterraine projetée | | Ligne souterraine existante |
| | Station électrique supprimée | | Ligne aérienne projetée | | Ligne aérienne existante |
| | Stations électriques existantes | | Ligne à supprimer | | |





Rte de la Côte 8

Shéma orthogonal - Définitif

Dessiné	17.03.2026	vdi
Modifié		
Modifié		
Echelle	1: -----	
MAN 007804		

